

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 20242**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible (La certification existe désormais sous une autre forme (voir cadre "pour plus d'information"))

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Communication institutionnelle dans les organisations

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université François Rabelais - Tours, Ministère chargé de l'enseignement supérieur	Recteurs d'académie, Président de l'université

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1967)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

321 Journalisme et communication

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le professionnel cherche à promouvoir l'image de l'entreprise, de la collectivité locale ou de l'association.

Il recueille les informations actualisées relatives aux différents services de l'organisation et analyse ses besoins en communication. Il effectue des études de marché destinées à connaître les besoins du citoyen et les tendances socio-culturelles et économiques. A partir de ces données, il élabore et met en œuvre des stratégies de communication. Il conçoit le contenu des messages avec un langage et un style adapté au(x) public(s) cible(s).

Il assure aussi les contacts avec les interlocuteurs de l'entreprise et les médias (journalistes).

Connaître, mesurer et contrôler les actions de communication institutionnelle

Rechercher l'information afin de créer le message institutionnel adapté à l'organisation

Maîtriser les outils papiers, audiovisuels et appliqués à la Communication institutionnelle

Connaître les institutions publiques, privées et associatives et maîtriser leur fonctionnement, leurs règles de gestion et régime juridique

Maîtriser la communication orale et écrite

Connaître l'environnement général de la Communication institutionnelle

Identifier et comprendre le fonctionnement et les enjeux d'un service Communication

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Les secteurs d'intervention sont privés, publics ou para-publics avec une préférence pour les organisations de grande taille qu'elles soient Entreprises, Etat et Administration, Collectivités territoriales ou Associations.

- Chargé de communication
- Attaché de presse
- Conseiller en relations publiques
- Chargé de projet
- Chargé de développement
- Média planneur
- Planneur stratégique
- Consultant
- Concepteur rédacteur
- Chargé de la démocratie participative
- Journaliste d'entreprise
- Chargé de la communication de crise
- Chargé de la communication du développement durable
- Chargé d'études média
- Responsable de clientèle média
- Rédacteur
- Créateur de supports de communication
- Responsable de campagne publicitaire

Codes des fiches ROME les plus proches :

L1302 : Production et administration spectacle, cinéma et audiovisuel

E1104 : Conception de contenus multimédias

E1106 : Journalisme et information média

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

UE 1 : Environnement juridique des organisations

7 ECTS

- UE 2 : Stratégies de communication appliquées à la communication institutionnelle
10 ECTS
- UE 3 : Informatique et TIC
5 ECTS
- UE 4 : Culture générale et expression
8 ECTS
- UE 5 : Management
8 ECTS
- UE 6 : Formalisation et outils de la communication institutionnelle
10 ECTS
- UE 7 : Activités professionnelles
12 ECTS

Le contrôle continu des connaissances est assuré dans le cadre des enseignements des modules. Tout travail personnel ou en binôme peut faire l'objet d'une évaluation notée prise en compte dans la note finale du module concerné.

La licence professionnelle est délivrée aux étudiants répondant aux critères définis par l'article 10 de l'arrêté du 17 novembre 1999 sur les licences professionnelles et en fonction des coefficients des modules.

Obtention du diplôme : La licence professionnelle est délivrée aux étudiants qui obtiennent une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20 à l'ensemble des 7 UE affectés de leurs coefficients. En cas d'obtention du diplôme, les 60 ECTS de la formation sont délivrés.

Report des notes : Lorsqu'il n'a pas satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes, l'étudiant peut conserver, à sa demande, le bénéfice des UE pour lesquelles il a obtenu une note égale ou supérieure à 10/20.

Capitalisation : L'ensemble des ECTS d'une Unité d'Enseignement est attribué aux étudiants ayant obtenu une moyenne supérieure à 10 dans l'UE. Les unités d'enseignement pour lesquelles une note minimale de 10 a été obtenue peuvent être capitalisées sans limite de durée. Ces unités font l'objet d'une attestation délivrée par l'établissement.

Validité des composantes acquises : non prévue

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION		COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Enseignants chercheurs et enseignants
En contrat d'apprentissage	X	Enseignants chercheurs et enseignants et professionnels de la communication
Après un parcours de formation continue	X	Enseignants chercheurs et enseignants et professionnels de la communication
En contrat de professionnalisation	X	Enseignants chercheurs et enseignants et professionnels de la communication
Par candidature individuelle	X	Enseignants chercheurs et enseignants et professionnels de la communication
Par expérience dispositif VAE	X	Enseignants chercheurs et enseignants et professionnels de la communication

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
------------------------------------	-------------------------------------

Base légale

Référence du décret général :

Arrêté relatif à la Licence Professionnelle du 17 novembre 1999

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté d'habilitation du 12 mars 2012

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret 2013-756 du 19/08/2013 articles R613-33 à 613-37

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

<http://iut.univ-tours.fr/formations/lp-communication-institutionnelle-objectifs-391683.kjsp?RH=1385117638712&RF=1385117638712>

Lieu(x) de certification :

[Université de Tours](#)

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

[IUT DE TOURS](#)

Historique de la certification :